

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 108, rue de Paris PARIS. 43, Bd Hauman

L'Égalité de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone: 351-17 43, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone: 9-55 3, rue Fidèle Lehoucq

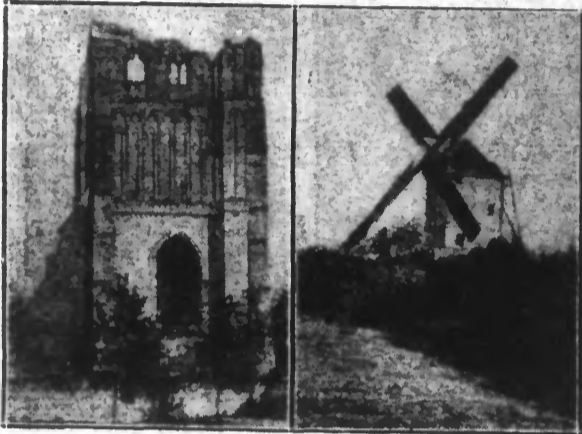
DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

UN JOLI COIN DE NOTRE NORD

LE VILLAGE DE WATTEN

MONT -- BOIS -- FORÊT -- RIVIÈRES

EN FONT UNE STATION CLIMATIQUE DE PREMIER ORDRE OU L'ON GOUTE UN REPOS BIENFAISANT



La Tour de l'Abbaye et le Moulin de WATTEN.

La venue de la belle saison, en influençant heureusement les dispositions de notre esprit, fait éveiller notre pensée, éprise de rêverie et de fraîcheur, vers des lieux reposants que, suivant nos goûts, nous imaginons ombragés de verdure ou imprégnés de la vivifiante haleine marine.

D'aucuns préfèrent le calme de la nature boisée et ses senteurs champêtres, d'autres ont une inclination particulière pour la mer régénératrice.

D'autres enfin recherchent les climats mitigés où l'air de la mer est tempéré par la campagne, ou si l'on veut, l'air champêtre relevé des senteurs marines.

C'est à l'intention de ces derniers que seront dédiées les lignes qui suivent et qui leur offriront un horizon que certains connaissent peut-être déjà.

Nous voulons parler de WATTEN.

Le village de Watten

WATTEN est une gentille localité située à environ vingt-cinq kilomètres de Calais et de Dunkerque, et soixante-dix kilomètres de Lille.

C'est un village de près de trois mille habitants qui est encaissé entre coteaux très boisés; d'une part le Mont de Watten (altitude soixante-deux mètres) que, dans le parler du terrain, on appelle « La Montagne » et de l'autre côté l'immense forêt d'Éperlecques.

De par sa toison de bois et forêt, Watten possède un climat champêtre par excellence, et de par sa proximité de la mer, ce pays bénéficie de l'air sain dont la forte saveur est atténuée par les bois.

Ces conditions font donc de cette localité une station climatique de premier ordre dont le climat convient aux tempéraments sensibles et délicats et où les constitutions robustes trouvent un allément excellent.

(LIRE LA SUITE EN SEPTIÈME PAGE)

LIRE EN SEPTIÈME PAGE NOTRE RUBRIQUE

« TOURISME »

LES INCIDENTS D'HÉNIN-LIÉTARD AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

LES ACCUSÉS EUGÈNE FRITSCH & JEAN THÉRY ONT ÉTÉ ACQUITTÉS

LES JURÉS ONT RÉPONDU « NON » A TOUTES LES QUESTIONS CONCERNANT LE MEURTRE DU MINEUR FONTAINE ET LA TENTATIVE DE MEURTRE DE M. PUCHOIS

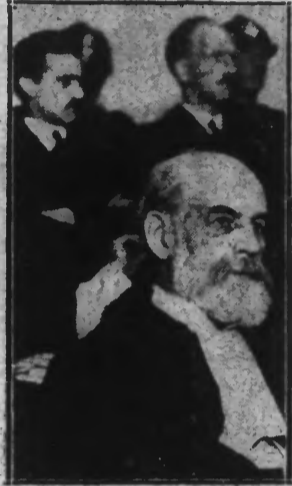
Hier se sont poursuivis les débats sur les incidents sanglants d'Hénin-Liétard. Le service d'ordre est toujours aussi important que la veille. Il fonctionne plus activement que jamais, des manifestations pouvant se produire. On annonce, d'ailleurs, que de part et d'autre, Camélot du Roi et anti-fascistes ont envoyé du renfort.

L'audience a été reprise, hier, vers 13 h. 15. Après les traditionnelles formules on a entendu M. Gysse, président de la section de l'Action Française à Valenciennes, dont la déposition verbale a été exigée par les avocats de la défense et de la partie civile. Ses déclarations n'apportent aucune lumière nouvelle dans l'obscurité des débats.

On entend ensuite les dépositions écrites de M. Octave Legrand, adjoint au maire d'Hénin-Liétard, puis de M. Charles Levé, secrétaire de Mairie, à Noyelles-Godault; enfin de M. Fauroux qui fallit être blessé dans les coups de feu de Théry. On ne retient rien de nouveau à la suite de la lecture de ces déclarations faites lors de l'instruction de l'affaire.

Audition des avocats de la partie civile

M. Escoffier, avocat au barreau de Douai depuis 33 ans, avocat de la partie civile, prend le premier la parole. Il évoque les circonstances de la formation d'un comité antifasciste dans la région.



Devant les deux inculpés: le père de l'un d'eux, M. THÉRY, Avocat au Barreau de Lille.

vers tous avaient la même marque et étaient de la même série; quant à Théry il a reconnu que les armes importées frauduleusement de l'étranger devaient servir contre les communistes. Il était chargé de les distribuer à ses amis; il en avait même la liste.

Il y a donc une arme armée conclut le procureur. Il explique ensuite avec beaucoup d'émotion ce que sont les « gueules noires » jaloux de leur indépendance, et qui ne peuvent supporter qu'on vienne leur donner les leçons à coups de bâton. En ce qui concerne la rixe qui eut lieu dans le couloir du Palais des Fleurs, les torts sont partagés et les antifascistes ont eu tort de pénétrer par la force dans la salle où avait lieu le débat. Ils ne devaient pas être armés.

Le procureur conteste vivement le cas de légitime défense parce que Fritsch n'a reçu aucune blessure et que Théry n'a été légèrement atteint dans le couloir avant d'avoir tiré et d'être blessé plus grièvement ensuite. Il rappelle que tous les royalistes qui se trouvaient dans la salle ont affirmé s'être aperçus de la bagarre que les contre-manifestants n'étaient pas armés.

Le procureur demande aux jurés de retenir le meurtre de Fontaine par Fritsch et la tentative de meurtre de Puchois par Théry. Il ne s'oppose pas à ce que les jurés oublient le reste et vous ferez ainsi votre devoir de Français, conclut le procureur.

L'audience est alors suspendue.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



A GAUCHE: L'énorme tas de pierres à conviction: revolvers, marteaux et vêtements ensanglantés. — A DROITE: M. GYSSE, Président de la Section de Valenciennes de l'Action Française - dernier témoin entendu hier.

LE TREIZIÈME CONGRÈS DE L'UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS DU NORD S'EST OUVERT A LILLE



EN HAUT: Les délégués du Congrès à la sortie de la gare, entourant MM. FOUSSE et RAVEL, Secrétaires du Conseil Fédéral. — EN BAS: Le Conseil Fédéral. On voit au premier plan, de gauche à droite: M. MITTEAU, Président du Bourget; DEVILLE, Président général; NAVÉZ, Vice-Président; FOUSSE et GOULEY, Secrétaires.

L'Union Fédérale et la Coopérative des Cheminots d'Hellemmes ont organisé de concert, le XIII^e congrès annuel de l'Union Fédérale des Sociétés Coopératives et Mutuelles des Cheminots des réseaux du Nord et Nord-Beige et de leur Caisse de Solidarité.

Ce congrès tient ses assises à Lille et a commencé hier ses intéressants travaux. Hier matin arrivèrent en gare de Lille les délégations. M. Regnaud (Ateliers des Chemins de fer d'Hellemmes), les reçut sur le quai de la gare et ce fut aussitôt après la réunion du Conseil Fédéral et du conseil d'administration des œuvres que la première séance du congrès eut lieu au Palais de la Ville.

Le conseil fédéral qui comprend MM. Leprieux, président honoraire; Deville, président général; Navé, vice-président et qui représente le « Nord-Beige »; Ravel, Gooley et Fousse, secrétaires; Dereppe, Billens, Demarches et Wachet, membres titulaires et Arbetet et Potet, membres suppléants, se réunit donc à 11 heures, mais ce fut pour mettre au point l'organisation du congrès.

A 14 heures eut lieu la première séance plénière du congrès. M. Deville, président général prononça le discours d'ouverture et ce furent ensuite les réunions des commissions.

Dans son discours d'ouverture, M. Deville se félicita de ce que la gestion des coopératives se soit améliorée malgré l'intensité de la crise économique. « Tous les efforts des coopérateurs, dit en terminant l'orateur, doivent tendre à faire baisser le coût de la vie pour le mettre en harmonie avec le niveau des salaires du personnel ferroviaire. Notre œuvre, reste particulièrement ardue et exige de tous les dirigeants des sociétés dispersées sur le « réseau une vigilance de tous les instants ».

Ajoutons qu'on procéda à l'élection des membres sortants du conseil fédéral et au renouvellement de la commission de contrôle.



M. DEVILLE, Président Général, prononçant le discours d'ouverture du Congrès.

La journée se termina par une grande soirée de gala organisée au Casino de Lille. Le programme qui était le suivant, fut unanimement applaudi:

Audition par l'orchestre Revergat: actualités; numéro acrobatique; Janine Becker, danseuse fantaisiste; le comique Jahuot; Les Rainbow et enfin, si tu veux, grande super production interprétée par Armand Bernard, Joanne Boitel et Alice Tissot.

UN ENFANT DE 3 ANS TOTALISE DÉJÀ 15 HEURES DE VOL EN AVION

Son père, un Lillois, est sergent mécanicien à la base militaire d'Amiens



Notre photographique représente un petit enfant à cheval sur le train d'atterrissage d'un avion qui s'est posé à l'aérodrome de RONCHIN. C'est le jeune Roland VERMESCH âgé de 3 ans, fils d'un Lillois, le sergent-mécanicien Vermesch de la Base militaire d'AMIENS, et le petit-fils de M. DUQUENL, administrateur de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord.

Ce petit garçon a déjà fait, en compagnie de son père, le trajet Amiens-Paris et retour par la voie des airs plusieurs fois et aussi Amiens-Ronchin et retour. Bref, il totalise quinze heures de vol.

LES FÊTES DE LA GRANDE QUINZAINE DE PARIS



A l'occasion des fêtes de la Grande Quinzaine de Paris, des musiques militaires françaises et étrangères ont défilé des Champs-Élysées à l'Opéra. — Nos photos montrent: EN HAUT: La musique militaire belge passant, place de la Concorde. — EN BAS: Un aspect des Champs-Élysées et de l'Arc de Triomphe illuminés.

Hénin-Liétard. L'avocat exhibe le revolver qui a tué le mineur Fontaine et en arrive aux bagarres qui font l'objet des débats. Il rappelle la déposition des précédents témoins.

M. Wormser plaide au nom de Mme Fontaine dont le mari avait deux enfants. Il rappelle aux jurés que si aujourd'hui ils sont libres de manifester avec indépendance leur opinion, c'est grâce à la République que les royalistes veulent abattre.

A l'aide de la déposition des témoins, il prouve aisément que parmi ceux qui tirent figurent Théry et Fritsch et réclame un verdict sévère. L'audience est suspendue.

A la reprise M. Delvalle, évoque avec émotion la mémoire du mineur Fontaine il donne des précisions sur la composition des ligues royalistes et affirme que si Fritsch et Théry s'étaient trouvés en état de légitime défense ils n'auraient pas nié avoir fait usage d'un revolver. Il prouve ensuite que selon les propres déclarations de quantité de témoins honorables, les antifascistes n'ont pas été armés.

A son tour, il réclame une condamnation. L'audience est à nouveau suspendue.

Le brillant réquisitoire de M. VIGNERON procureur de la République

A la reprise, M. Vigneron, procureur de la République, affirme de suite et de suite qu'il n'apportera dans ce débat aucune passion politique. Je ne vois que des accusés il est profondément triste pour la sécurité publique, qu'à la suite de réunions politiques il y ait des morts et des blessés.

L'avocat général déclare également qu'il n'a réuni uniquement aux pièces qui sont dans le dossier; l'avocat général ne conteste pas l'opportunité de la manifestation royaliste, ni l'opportunité de la contre-manifestation antifasciste, les deux sont dans les lois de la nature. Il rappelle les condamnations antérieures de Fritsch qui, plusieurs fois, à l'occasion de réunions politiques fut condamné comme porteur d'arme prohibée et pour avoir lancé des gaz nocifs.

Dossier à l'appui, il prouve que les camélot avaient reçu l'ordre de venir à Hénin-Liétard munis de cannes. Il prouve également que certains d'entre eux portaient sur eux revolver et coup de poing américain. Parmi les cinq revolvers...